

Parcours d'exils à Ixelles

Expérience d'une commune confrontée à la crise de l'accueil

Septembre 2012



Commune d'Ixelles



Publication : *Parcours d'exils à Ixelles. Expérience d'une commune confrontée à la crise de l'accueil.*

Auteurs : *sous la coordination du comité de rédaction composé du Fonctionnaire de prévention, de l'évaluateur interne, de deux coordinateurs d'équipe et du Cabinet du Bourgmestre. Sur base des différents rapports remis par les services communaux ayant participé aux interventions et avec leur contribution : les services d'Ixelles-Prévention : Médiation sociale, Gardiens de la paix, Cellule locale d'accompagnement scolaire (CLAS) ; les services communaux des Educateurs de rue, de la Propreté, des Affaires sociales, de l'Economat et des Travaux publics ainsi que le Centre permanent d'action sociale (CPAS).*

Remerciements : *aux personnes qui se sont impliquées dans la gestion de ces situations et qui ont accepté de contribuer à ce bilan et ces recommandations.*

Mise en page : Service Imprimerie, Commune d'Ixelles, août 2012

Faire face...

« On ne peut pas accueillir toute la misère du monde... » Cette formule, pragmatique et qui est une évidence, dissimule aussi parfois un manque de volonté pour répondre positivement à une situation délicate, parce que celle-ci exige de faire face à des difficultés incontournables et qui nécessitent un investissement considérable en moyens et en énergie.

En quelques années, Ixelles a connu sur son territoire des occupations diverses de bâtiments publics et privés. Gens venus d'ailleurs, sans papiers, sans ressources, personnes en attente désespérée de régularisation, candidats réfugiés politiques ou fuyant une contrée en guerre, Roms indésirables dans leurs propres pays... Pour affronter les rigueurs de l'hiver mais aussi, dans nombre de cas, pour lancer un cri d'alarme sur leur situation pénible, ils n'ont trouvé d'autres solutions que de squatter un immeuble, une gare, une place publique...

Que faire devant ces situations? Et qui doit bouger ?

Il est clair que la solution légale et officielle relève avant tout de la responsabilité des instances fédérales, voire européennes. Mais il est tout aussi évident que les gouvernements qui se sont succédés, se sont heurtés à des blocages politiques, mettant à mal des solutions concrètes, équitables et rapides. Un plan de répartition de l'ensemble de ces personnes réfugiées a même été adopté sans qu'il soit mis en application pour autant à l'échelle nationale. Mais la réalité est là : des hommes, des femmes, des enfants sont parqués dans des conditions inacceptables, sans confort, sans hygiène, quelque fois dans des lieux insalubres et dangereux...

A Ixelles, nous n'avons pas voulu fermer les yeux devant cette détresse humaine. Même si cela n'était pas du ressort de la commune. Malgré les embûches, malgré les pressions, malgré les récriminations, souvent légitimes, des voisins... A chaque fois, nous nous sommes efforcés d'apporter notre aide, avec les moyens du bord – conséquents, faut-il le souligner – pour atténuer les difficultés de ces personnes, avec l'espoir qu'une solution rapide leur soit trouvée. Je n'évoquerai pas les aspects sordides qui ont découlé de la promiscuité, ni les antagonismes issus des coutumes ou des pratiques culturelles différentes. Ils font partie du lot quotidien que l'ensemble des équipes communales a dû affronter pour assurer l'encadrement et le soutien de ces laissés pour compte. Je pense aux éducateurs de rue, aux gardiens de la paix, aux membres de la cellule locale d'accompagnement scolaire, aux travailleurs de la médiation sociale, au personnel des Travaux publics, à celui de la Propreté publique, au service des Affaires sociales, au CPAS, aux policiers du district ixellois, à divers agents de l'administration, aux membres de mon cabinet ... Qu'ils soient tous sincèrement remerciés. C'est pour rendre hommage au gigantesque travail qu'ils ont accompli dans des circonstances souvent pénibles, et pour informer objectivement le public des efforts qui ont été déployés au niveau communal, que cette brochure a été éditée.

Comme dit le proverbe : cœur et courage font l'ouvrage.

Le Bourgmestre d'Ixelles



Pour plus d'informations :

IXELLES-PREVENTION (Commune d'Ixelles)

Rue Gray 221 – 1050 Bruxelles

Tél. : 02/643.65.57

coordination.prevention@ixelles.be

www.ixelles.be

David Lebrun

Tél. : 02/643.65.52

david.lebrun@ixelles.be



Sommaire

| | |
|---|----|
| Editorial de Monsieur le Bourgmestre de la commune d’Ixelles | 3 |
| Sommaire | 4 |
| Présentation des organisations reprises | 5 |
| Introduction | 8 |
| Septembre 2011 – Avril 2012 : Retour sur la gestion des occupations à Ixelles | 11 |
| Polygone : l’indignation à AB3 | 11 |
| Concorde | 14 |
| Situation Natation | 15 |
| Situation ULB | 16 |
| L’implication de la commune d’Ixelles dans la gestion des occupations | 17 |
| De la gestion informelle à la cellule de crise | 17 |
| Les interventions communales | 19 |
| Conclusion | 24 |
| | |
| Bilan et recommandations | 26 |
| Retour sur la scolarité | 26 |
| Concorde : Le « centre d’accueil et d’hébergement » des familles | 29 |
| L’accompagnement proposé | 30 |
| Recommandations | 33 |
| ANNEXE | 36 |

| | |
|-----------------------------|--|
| AMA ASBL¹ | <i>Association des maisons d’accueil et des services d’aide aux sans-abri ASBL</i> Fédération patronale qui intervient en soutien de ses membres pour la formation et la promotion. Elle est notamment compétente dans le cadre de la sous-commission paritaire 319.02 « <i>Etablissements et Services d’éducation et d’hébergement</i> » de la Communauté française, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone. http://www.ama.be |
| AMO | <i>Aide en milieu ouvert</i> Services agréés par la Communauté française, les Services d’aide en milieu ouvert (AMO) proposent une aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l’environnement social. Les AMO ne sont pas mandatées et interviennent uniquement à la demande du jeune, de sa famille ou de ses familiers. |
| BADJE ASBL | <i>Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l’Enfance</i> Fédération pluraliste du secteur de l’accueil de l’enfance et de la jeunesse. http://www.badje.be |
| CEMO ASBL | <i>Centre d’éducation en milieu ouvert ASBL</i> Basé sur la commune de Saint-Gilles, service agréé par la Communauté française comme service d’aide en milieu ouvert mais aussi service Jeunesse du CPAS de Saint Gilles. http://www.cemoasbl.be |
| CIRE ASBL | <i>Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers ASBL</i> Structure de coordination pluraliste réunissant 23 associations dont l’objectif est de réfléchir et d’agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d’asile, des réfugiés et des étrangers. Reconnue comme service d’éducation permanente par la Communauté française, elle propose des services d’alphabétisation, d’accompagnement, d’aide juridique... et un travail de sensibilisation sur les thèmes en lien avec la question des migrations. www.cire.be |
| CPAS AMU | <i>Centre permanent de l’action sociale</i> <i>Aide médicale urgente</i> Les CPAS dispensent notamment l’AMU, aide médicale accordée aux personnes étrangères qui séjournent illégalement en Belgique. |

¹ASBL : Association sans but lucratif

| | |
|---------------------------------------|--|
| DGDE | <i>Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant</i> Le Délégué général a pour mission générale de veiller à la sauvegarde des droits et des intérêts des enfants. http://www.dgde.cfwb.be |
| FEDASIL | Fedasil est l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. Elle octroie une aide matérielle aux demandeurs d'asile et organise, directement ou avec ses partenaires, un accueil et un accompagnement. Fedasil organise également l'observation et l'orientation des mineurs étrangers non accompagnés, demandeurs d'asile ou non. Fedasil contribue à la conception, la préparation et l'exécution de la politique d'accueil. L'agence coordonne également les programmes de retour volontaire et est l'autorité responsable, en Belgique, du Fonds européen pour les Réfugiés (FER). Fedasil est un organisme d'intérêt public de type A, placée sous la tutelle de la Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Maggie De Block. http://www.fedasil.be |
| FONDATION DES PETITS SAMOURAIS | Fondation, essentiellement composée de bénévoles qui ont suivi les familles Roms lors de leurs transferts. |
| IXELLES- PREVENTION | Service de l'Administration communale d'Ixelles reprenant l'ensemble des projets de prévention et de sécurité de la commune d'Ixelles, subsidiés par les autorités fédérales et régionales. Il comprend 10 projets dont : - La Coordination générale - La CLAS (Cellule locale d'accompagnement scolaire) en charge de l'accrochage scolaire - Les Educateurs de rue - La Médiation locale - La Médiation sociale - La Médiation réparatrice - Le Service d'encadrement des mesures judiciaires alternatives (SEMJA) - Les Gardiens de la paix - Les Gardiens de parc - La Technoprévention http://www.elsene.irisnet.be/site/fr/01officiel/contrats/prevention.htm |
| LE FOYER ASBL | Le Foyer est une asbl située à Molenbeek mais active au niveau communal, régional et international dans la problématique globale de l'intégration des populations d'origine étrangère. Il est composé d'un ensemble d'associations connexes (des ASBL), dont le Centre Régional d'Intégration Foyer de |

| | |
|----------------------------|---|
| LE FOYER ASBL | Bruxelles – centre d'intégration officiel de la Région de Bruxelles Capitale – qui développe une action auprès des Gens du voyage et Roms (point d'appui de seconde ligne pour l'accompagnement des Roms et gens du voyage dans le domaine administratif, pédagogique, médical, social, juridique...). http://www.foyer.be |
| SAMU SOCIAL ASBL | Le SAMU social est un dispositif d'aide d'urgence aux personnes sans-abri sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Les missions du Samu social de Bruxelles visent la coordination de plusieurs activités : - La permanence téléphonique et le numéro vert gratuit 0800/99.340 pour répondre au signalement de personnes en détresse, aux demandes d'aides, d'information et d'orientation. - Les maraudes ou équipes mobiles d'aide qui exercent une mission de veille sociale en se portant à la rencontre de ceux qui vivent en rue. - L'hébergement d'urgence offrant une mise à l'abri et l'accès à l'offre de service (permanence psychosociale, repas chauds, espace hygiène, vestiaire, infirmerie, consultations Médecins du Monde, ...) - L'accompagnement psychosocial en vue de définir avec la personne la demande exprimée et rechercher des solutions réalistes et adaptées. - Les consultations Médecins du Monde qui se tiennent plusieurs soirs par semaine au centre d'hébergement grâce à l'engagement bénévole de médecins généralistes. http://www.samusocial.be |
| SERVE THE CITY ASBL | Association regroupant des personnes volontaires bénévoles pour aider les personnes les plus démunies à Bruxelles. http://www.servethecity.be/brussels |
| SETIS BXL ASBL | <i>Service de Traduction et d'Interprétariat en milieu social Bruxellois</i> Le SeTIS Bxl propose et assure des moyens, linguistiques et culturels, qui manquent aux intervenants du secteur non-marchand. Ainsi, il leur permet d'accomplir leurs interventions sans que la langue des bénéficiaires ne soit un obstacle. http://www.setisbxl.be |
| SIAMU | <i>Service d'incendie et d'aide médicale urgente</i> Service des pompiers de la Région de Bruxelles-Capitale, il intervient aussi pour prévenir des incendies par la remise de rapport de situation sur des bâtiments ou habitations par rapport au respect ou non des normes incendies et des risques en découlant. http://www.bruxelles.irisnet.be/siamu |
| SOS JEUNES ASBL | Service d'aide en milieu ouvert (AMO), service spécialisé de l'Aide à la Jeunesse. http://www.sosjeunes.be |

La région de Bruxelles-Capitale présente le paradoxe d'être la capitale de l'Europe, tout en ayant une population assez pauvre. La dégradation des conditions de vie ne va pas en s'améliorant, comme le conclut le baromètre social 2011 : « *globalement la situation ne s'améliore guère, en particulier en ce qui concerne le nombre de Bruxellois qui dépendent d'un revenu d'insertion du CPAS. L'augmentation importante de la population bruxelloise s'accompagne d'un nombre croissant de personnes qui vivent dans la pauvreté sur le territoire régional, pauvreté qui se manifeste dans le domaine des revenus, de l'emploi, du logement, du niveau d'instruction ou de la santé.* »²

Depuis quelques années maintenant, comme nombre de grandes villes, Bruxelles concentre des poches de pauvreté importantes. La ville est aussi le point de chute pour les personnes qui sont à la recherche de conditions d'existence meilleures. Pour les personnes les plus précarisées, leurs parcours passent souvent par un centre d'hébergement des sans-abri. Mais, comme le rappelle le Conseil Bruxellois de Conseils sociopolitiques (CBCS ASBL), « *Bruxelles dispose d'une offre de services d'aide aux sans-abri importante mais dont les services sont souvent saturés face à la demande croissante. Une des caractéristiques du secteur bruxellois est sans doute la grande diversité d'offre de services, leur spécialisation mais surtout leur nombre qui s'explique par le statut spécial de la région : capitale du pays et de l'Europe, elle compte trois gares. Elle est un lieu de passage, de migration, de transit qui héberge des institutions telles que l'Office des Etrangers, les services publics sociaux... et comme toute grande ville, Bruxelles est un Eldorado de la débrouille qui parfois se termine en galère.* »³

Bruxelles constitue également le point de chute de personnes tentant un parcours migratoire, venant tant de l'intérieur des frontières européennes (intra-communautaires) que de l'extérieur. Les parcours migratoires sont souvent multiples, d'autant plus dans une métropole comme Bruxelles. Ainsi les habitants des pays du sud de l'Europe (Italie, Espagne...) frappés par la crise économique de 2008 tentent un parcours migratoire dans le Nord de l'Europe, de même pour les pays de l'Est, nouvellement intégrés à l'Union Européenne. Bruxelles représente sans doute un lieu d'accueil attractif pour de multiples raisons :

- son titre de capitale européenne,
- la politique d'aide sociale vue comme plus ouverte au niveau belge,
- la possibilité d'obtenir le statut de réfugié, même pour des personnes d'origine européenne,
- la dimension interculturelle de la capitale belge, déjà construite à partir de multiples vagues de migration.

Mais, comme le mentionne le rapport annuel 2010 « Migration » du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, « *l'année (2010) a commencé et s'est terminée sur une grave crise de l'accueil, qui du reste persiste depuis 2008. En 2010, les autorités n'ont pas été en mesure d'accueillir plus de 6.000 personnes, et plus de 1.000 autres ont été logées dans des hôtels bon marché (tout en bénéficiant d'un encadrement médiocre). L'indignation globale soulevée par le fait que des hommes, des femmes et des enfants ont dû dormir dans la rue par un froid glacial contrastait violemment avec les protestations locales formulées dans les villes et communes où s'ouvraient de nouvelles places d'accueil. Le syndrome NIMBY (Not in my backyard, ou « Ailleurs, mais pas chez moi ») a semblé alors refaire surface.* »⁴ Ce constat perdure et la commune d'Ixelles n'a pas été sans en subir les conséquences.

²Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Baromètre social 2011. Bruxelles : Commission communautaire commune, 2011, p. 66

³CBCS, Sans-abri à Bruxelles : un dispositif hivernal qui se cherche (04/07/2012), article consulté le 10 juillet 2012 sur : <http://www.cbcs.be/default.asp?contentID=11448>

⁴Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Rapport annuel « Migration », Bruxelles, 2010, p.10

Inscrite dans le territoire urbain de la Région de Bruxelles-Capitale, la commune d'Ixelles a connu durant ces 10 dernières années une série d'occupations d'une durée variable et avec des populations différentes du point de vue de l'origine, comme le montre la liste ci-après :

- 2002 - Eglise Sainte Croix (2002-2003)
- 2003 - Eglise Saint Boniface
- 2008 - 127, avenue Buyl, dans un bâtiment appartenant à l'Université Libre de Bruxelles (juin)
- 27, rue du Collège, dans le bâtiment d'une ASBL (août)
- 133, chaussée d'Ixelles, dans l'ancien bâtiment d'Electrabel (novembre)
- 2009 - 330, avenue de la Couronne, dans un bâtiment privé (août)
- 2010 - 33, rue de Dublin, dans le bâtiment d'une ASBL (mars)
- 33, rue de Dublin, dans le bâtiment d'une ASBL (septembre)
- 26, rue de Londres, dans un bâtiment privé (novembre)
 - o 60, rue de la Concorde (bâtiment fédéral)
 - o 227B, chaussée d'Ixelles (ancien bâtiment de la chaîne de télévision AB3)
- 2011 - 33, rue de Dublin, dans le bâtiment d'une ASBL (août)
 - 227B, chaussée d'Ixelles (août 2011), appelé situation POLYGONE
 - o 60, rue de la Concorde (novembre 2011), appelé situation CONCORDE
 - o Rue de la natation (novembre 2011), appelé situation NATATION
 - o Université Libre de Bruxelles (ULB), appelé situation ULB

La majorité des occupations qui ont eu lieu sur le territoire pose la question de la crise de l'accueil des personnes en demande de régularisation. La particularité des événements d'août 2011, dont ce rapport fait état, se situe dans le statut complexe de certains occupants issus de migrations intra-communautaires et souvent accompagnés de leur famille. Ainsi la situation initiale de Polygone porte sur un public très hétérogène, s'inscrivant dans des parcours différents. La complexité de la situation a nécessité une intervention particulière de la commune. C'est l'objectif de ce rapport de mettre en lumière les différentes étapes des interventions, d'en faire le bilan et d'en tirer quelques recommandations.

Ce rapport est né de la volonté des acteurs de terrain impliqués de faire remonter leur expérience sur la gestion des occupations, l'engagement que cela leur a demandé et les limites de leur intervention.

Ce rapport a donc pour objectif de faire un retour sur l'expérience que la commune d'Ixelles a eue en matière de gestion d'occupation. L'idée n'étant pas de démontrer la bonne réussite ou non des interventions de la commune en la matière, mais plutôt de faire remonter l'expérience des acteurs de terrain.

La répercussion sur les dispositifs communaux de ce type de situation n'est pas non plus sans poser la question des responsabilités des différents pouvoirs (fédéraux, régionaux...) en matière d'accueil et d'hébergement d'urgence. Si ce retour d'expérience permet de sensibiliser les différents pouvoirs qui doivent se sentir concernés, un autre objectif sera dès lors atteint.

Ce rapport se base sur les différentes interventions que les services communaux ont pu réaliser à différents moments des occupations. Lors d'entretiens, une série d'acteurs a aussi été mobilisée pour rendre compte de ce vécu de terrain : le Foyer VZW avec son Centre Régional d'Intégration Foyer Bruxelles (dit le Foyer dans la suite du texte), deux directions d'école, un médecin bénévole, les volontaires de l'ASBL Serve The City ainsi que le SAMU social. Ces interlocuteurs ont été ciblés par le comité de rédaction qui encadrerait la réalisation de ce rapport. Si tous les acteurs n'ont hélas pu être rencontrés, qu'ils soient néanmoins remerciés de l'implication opérationnelle, mais aussi réflexive qu'ils ont eue sur la gestion de ces occupations.

Pour ce texte, le choix a été fait de parler plutôt d'« occupation » de manière générale, même s'il revêt des nuances importantes. Trop spécifique, le terme « squat » n'apparaît pas pertinent dans le sens où il renvoie à une occupation illégale. Or, le statut des bâtiments occupés était souvent différent d'une occupation à une autre ; pour autant, la majorité des occupations a fait l'objet d'un accord préalable de la part des propriétaires des lieux.

Ce texte reprend dans une première partie l'évolution des situations rencontrées, puis revient sur les différentes interventions qui ont été mises en place pour gérer l'occupation Polygone, puis, les différentes occupations qui en ont découlé suite à la fermeture du lieu. Enfin, sont repris le bilan dressé par les équipes et les recommandations que les acteurs peuvent faire suite à leur intervention.



Le 6 septembre 2011, un article dans la rubrique « Humeur » du journal Le Soir, intitulé : « *Les Roms en enfer à Ixelles* », rédigé par Marc Metdepenningen, et fortement relayé par les radios du pays puis les journaux télévisés, fait état d'un « *dépotoir* », dans lequel « *43 enfants Roms issus de Tchéquie et de Slovaquie croupissent comme des chiens, avec leur parents* ».

L'auteur conclut : « *il ne s'agit pas d'accueillir toute la misère du monde (c'est un autre et légitime débat). Il s'agit juste de sortir d'un enfer 43 enfants abandonnés dans un dépotoir.* »

Cet appel est entendu par les autorités de la commune d'Ixelles. Le jour même, les premiers services d'Ixelles-Prévention, Educateurs de rue et Gardiens de la paix, se déplacent sur place au lieu appelé « *Le Polygone* » (227B, Chaussée d'Ixelles) pour faire un premier état des lieux. Celui-ci s'avérera plus dramatique encore que ce qui est rapporté dans l'article.

A partir de début septembre 2011 et jusque la mi-avril 2012, différents services de l'administration communale d'Ixelles, aidés par des ASBL et/ ou des bénévoles vont tenter d'apporter une réponse à cette occupation de crise. L'urgence est de mettre à disposition des familles un lieu qui leur garantit une plus grande dignité et ainsi une première étape vers leur intégration.

La situation a beaucoup évolué pendant ces 8 mois. La suite du texte reprend la gestion faite de l'occupation Polygone et des développements qui ont suivi la fermeture du lieu.

POLYGONE : L'INDIGNATION À AB3

Le Polygone est un local anciennement occupé par la chaîne de télévision AB3. Sa configuration offre différents espaces (studios de télévision) la plupart du temps opaques à la lumière, sans grande ouverture sur l'extérieur. Ces différentes salles ont structuré les regroupements de personnes par pays (ou aire géographique) d'origine.

HISTORIQUE DE L'OCCUPATION

En novembre 2010, la commune, avec l'accord de la Régie fédérale des bâtiments, installe provisoirement un groupe de demandeurs d'asile afghans dans un bâtiment fédéral situé au 60 rue de la Concorde. Jusqu'alors, ces personnes occupaient un lieu insalubre à la rue de Londres. Afin de garantir la sécurité des personnes, le Bourgmestre a pris un arrêté d'inhabitabilité et fait sécuriser le squat tout en relogant ces personnes rue de la Concorde.

Pendant plusieurs mois, la mise à disposition de sanitaires, la fourniture régulière de repas chauds ainsi qu'un suivi administratif des dossiers sont mis à disposition par la commune, ainsi que l'obtention de l'Aide médicale urgente (AMU) du CPAS. Des contacts avec le Secrétaire d'Etat à la Politique de Migration et d'Asile, M. Wathelet, sont aussi pris par la commune pour trouver une solution sur le plan administratif pour ces personnes. Le 16 juin 2011, sur demande de la Régie fédérale des bâtiments (propriétaire du bâtiment Concorde), le Tribunal de Première Instance ordonne l'expulsion de ces personnes. Ils ont néanmoins obtenu entre temps un permis de séjour provisoire de 6 mois.

Ce groupe rejoint alors le Polygone. Ils seront rejoints par la suite par d'autres personnes sans-papiers, des sans-abri et des personnes du mouvement des Indignés, dont la marche s'achevait à Bruxelles le 15 octobre 2011.

Parallèlement à cette occupation sur le territoire d'Ixelles, des familles Roms sont hébergées dans un bâtiment de la commune d'Etterbeek. Ce groupe est suivi par la Fondation Les petits Samourais. Le 31 août 2011, un bus communal affrété par la commune d'Etterbeek vient déposer au Polygone les familles Roms alors hébergées sur cette commune. D'après les déclarations faites à la presse, Monsieur Vincent De Wolf, Bourgmestre de la commune d'Etterbeek, aurait pris la décision de faire évacuer les lieux après qu'un « habitant » ait été pris en flagrant délit de vol de cuivre à l'arrière du bâtiment. A l'époque, le bourgmestre d'Ixelles a publiquement regretté l'absence de concertation avec sa commune.

Le groupe Rom présent est hétérogène. Il est issu du regroupement d'un groupe de Slovaquie et d'un autre d'origine de Tchéquie. Leur parcours migratoire est semé de rejets. Les Roms indiquent être victimes de lois discriminatoires dans leur pays et craindre pour leur sécurité. Certains auraient été victimes de violences et de racisme. La trajectoire de leur présence sur le territoire belge n'est pas claire, mais pose la question de l'accueil des ressortissants de l'Union Européenne, victimes du non-respect de leurs droits dans leur propre pays⁵.

RÉALITÉ DE L'OCCUPATION

A ce moment, l'occupation approche les 150 personnes (142 lors du recensement le 22 septembre 2011) avec des groupes très hétérogènes tant en terme d'âge (du nourrisson à la personne âgée) qu'en terme de situation sanitaire, administrative ou avec des objectifs d'occupation différents (certains viennent uniquement la nuit, d'autres y restent toute la journée). On dénombre 10 familles Roms d'origine slovaque, 2 familles Roms d'origine tchèque, une famille d'origine tchéchène et 3 familles afghanes, enfin une trentaine de personnes d'origines diverses (marocaine, algérienne, afghane...) vivant seules.

Sur base d'un rapport établi par le SIAMU le 3 septembre 2011 ainsi que d'un rapport de police de la Zone de Bruxelles-Capitale-Ixelles daté du 2 septembre 2011, le Bourgmestre d'Ixelles envoie le 6 septembre 2011 un recommandé au propriétaire du bâtiment. Il le met en demeure de prendre, dans les plus brefs délais, les mesures indispensables à la mise en conformité avec les exigences de sécurité demandées à la fois par la police et le SIAMU. Dans leurs rapports, ceux-ci mettent en évidence des risques considérables pour la centaine d'occupants.

Le 6 septembre, les propriétaires des lieux obtiennent de la Justice de Paix d'Ixelles une autorisation d'expulsion pour le 31 octobre.

Parallèlement, le Bourgmestre demande, notamment par voie de presse, la tenue prochaine d'une table ronde réunissant tous les acteurs concernés à tous niveaux, pour définir ensemble une politique globale en matière d'accueil des personnes en situation irrégulière, qui reste toujours à organiser...

Cette préoccupation est également celle de la conférence des Bourgmestres qui prend, le 7 octobre 2011, une position sur le sujet⁶.

L'aide matérielle de la commune débute le 7 septembre 2011 et est dispensée à l'ensemble des occupants. Dans les semaines qui suivent, une cellule de crise, coordonnée par la commune, se met en place afin de mieux soutenir l'aide aux familles (ce point spécifique est repris dans la partie suivante du rapport). Les services communaux commencent à inscrire les enfants dans les écoles. Ils reçoivent le soutien du Délégué général aux droits de l'enfant par du don de matériel scolaire.

La coexistence de groupes hétérogènes (et plus particulièrement d'adultes isolés et de familles avec enfants) pose une série de problèmes de sécurité. La police est forcée d'intervenir à plusieurs reprises.

FIN DE L'OCCUPATION

Suite au rapport du SIAMU, le rapport complémentaire de la police et le rapport interne du 6 octobre 2011, qui insiste sur l'aggravation de la situation en terme d'hygiène et de sécurité depuis un mois, le Bourgmestre décide que les conditions minimales de sécurité ne sont plus remplies et prend un arrêté d'expulsion. Cet arrêté se base sur l'article 135§2 de la Nouvelle loi communale qui spécifie que « *les communes ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics* ». L'arrêté somme les habitants de quitter les lieux initialement pour le 12 octobre, mais, la date de sortie sera reportée au 27 octobre à 15h.

Dans le même temps, la Fondation Les Petits Samourais trouve un accord avec l'ULB pour l'hébergement des familles Roms sur le site de la Plaine. De son côté, la commune, après plusieurs semaines de discussion avec la Régie fédérale des bâtiments, installe les familles du Polygone dans le bâtiment arrière du 60, rue de la Concorde. Le 25 octobre, 43 personnes s'installent dans les locaux dits « Concorde ». La majorité d'entre elles y restera jusqu'au 16 avril 2012.

La police sécurise et condamne l'accès du bâtiment Polygone le 31 octobre 2011. Une partie des résidents isolés s'installe sur la place Fernand Cocq. Ils sont relogés le 14 novembre 2011 dans une propriété communale, située rue de la Natation.

A ce moment, la commune connaît trois sites d'occupation :

- **Concorde**, qui comprend 4 familles d'origine Rom, deux d'origine albanaise, deux familles d'origine afghane, une d'origine tchéchène et un couple d'algériens. Les occupants sont suivis par la commune.
- **Natation**, qui est composé de personnes isolées, principalement sans-papiers, en attente de régularisation ou sans-abri... Les occupants sont aussi suivis par la commune.
- **ULB**, qui est composé de 9 familles Roms (slovaques), suivies par la Fondation Les Petits Samourais, et d'une famille d'origine géorgienne. L'occupation s'est faite sans soutien de la commune dans un premier temps.

⁵Pour plus de détails, voir : Cédric Vallet, « Roms de Concorde, pommes de discorde » in *Migrations Magazine*, n°6, hiver 2012, édité par le CIRE ASBL

⁶Voir annexe

CONCORDE

Suite aux difficultés et tensions liées notamment à la surpopulation du site Polygone et les tensions entre occupants, le site Concorde a donc été ouvert dans l'objectif d'offrir un lieu d'accueil un peu plus décent pour les familles et les enfants. L'hébergement est aussi conditionné à l'obtention par les occupants de l'aide sociale leur permettant de faire une première étape dans leur processus d'intégration. Une fois l'aide du CPAS obtenue, il est demandé aux familles de trouver un autre lieu d'hébergement ou de logement.

Le bâtiment au 60 rue de la Concorde offre différentes pièces (anciens bureaux) aux familles plutôt qu'un grand espace. Le chauffage est remis en état de fonctionnement. Il manque seulement les douches. Les agents d'Ixelles-Prévention, puis les membres d'une ASBL, accompagnent chaque semaine les familles aux douches de l'Athénée Charles Janssens. Les occupants se situent à l'arrière du bâtiment, l'avant ayant été condamné en accord avec la Régie des bâtiments. Les 10 familles représentent en tout 43 personnes, dont 17 adultes et 26 enfants (dont deux sont âgés de plus de 12 ans). Cependant, les deux familles albanaises et une famille afghane ont été prises en charge par FEDASIL à partir de mi-décembre 2012, ce qui a réduit l'occupation à 29 personnes, 12 adultes et 17 enfants.

Dès le début de l'occupation, le Bourgmestre impose aux familles comme condition d'occupation l'obligation pour les enfants de suivre une scolarité la plus régulière possible et donc pour les parents de veiller à ce que leurs enfants aillent à l'école. L'accord d'occupation reposait aussi sur un contrat tacite entre les occupants et la commune, expliqué oralement avec l'aide de traducteurs du SETIS :

- De ne faire entrer personne d'autre que les occupants repris sur la liste communale ;
- De garder le lieu propre, sans détériorer ou prendre ce qui s'y trouve ;
- De scolariser les enfants ;
- D'entreprendre les démarches auprès des services adéquats pour une intégration en Belgique, principalement au CPAS.

Les services communaux interviennent à plusieurs niveaux. Avant l'arrivée des familles, le service des Travaux fait la remise en état des locaux dont le chauffage (purge des convecteurs et remplissage de la cuve à mazout). Durant l'occupation, il est aussi intervenu ponctuellement, mais fréquemment pour procéder à quelques réparations. Le ravitaillement régulier de la cuve à mazout est pris en charge par la commune.

Le service Propreté est aussi intervenu durant l'occupation pour maintenir le lieu le plus propre possible.

Jusqu'au 9 janvier, la commune continue la distribution des repas, par l'équipe des Gardiens de la paix, comme au Polygone tous les midis de la semaine, à l'exception des samedis et dimanches. Les produits de première nécessité sont aussi apportés par la commune et le SAMU social, sans compter les apports par les habitants à proximité, les citoyens ou les bénévoles. Le lieu a pu servir d'adresse de référence pour demander l'aide sociale du CPAS. Les intervenants sociaux ont pu soutenir les familles dans leurs différentes demandes : hébergement FEDASIL, AMU, aide sociale...

Toutes les familles Roms ont bénéficié de l'annexe 19 de décembre 2011 à fin février 2012⁷. Elles ont eu 3 mois (renouvelable 2 x 1 mois si nécessaire) pour apporter la preuve qu'elles ont un contrat de travail salarié, qu'elles sont indépendantes ou qu'elles ont des chances réelles de trouver un emploi. Chaque famille a reçu 1026€ par mois de la part du CPAS. 250€ ont été prélevés pour la constitution d'une future garantie locative.

Les 2 familles non-Roms qui ne bénéficiaient pas de l'annexe 19 ont reçu des tickets-restaurant du service social de la commune. Une famille a introduit une demande de régularisation de séjour pour raisons médicales (9ter), l'autre a envoyé à FEDASIL une demande de prise en charge en tant que famille en séjour illégal avec enfants mineurs.

Le suivi des questions de scolarité mis en place par la CLAS a concerné 14 enfants durant toute l'année scolaire 2011-2012. Des animations pour les enfants ont aussi été mises en place par des bénévoles et des volontaires, notamment de Serve The City. Les AMO Badje et CEMO ont aussi participé activement à l'aide auprès des enfants.

5 adultes sur les 10 ont suivi des cours de français auprès du CIRE ASBL. Tous les adultes Roms ont été inscrits chez ACTIRIS.

L'intervention des services communaux a pris fin le 16 avril 2012. L'expulsion ne peut être demandée que par le propriétaire, c'est-à-dire la Régie des bâtiments. En juin 2012, le bâtiment était toujours ouvert.

SITUATION NATATION

Le 14 novembre, la cinquantaine de personnes qui occupaient la Place Fernand Cocq est relogée dans une propriété communale de la rue de la Natation. Le bâtiment, en attente de travaux, était inoccupé. Le groupe est exclusivement composé d'hommes seuls et se subdivise en trois sous-groupes : les personnes d'origine afghane (qui étaient précédemment hébergés à la Concorde, puis au Polygone), des personnes originaires du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne.

Les personnes avaient des statuts administratifs très divers : demandeurs d'asile, en situation irrégulière, aucune démarche administrative entreprise...

Comme pour le site Concorde, les dépenses en eau, électricité et chauffage ont été assurées par la commune.

La possibilité a été offerte aux personnes hébergées d'utiliser l'adresse provisoire de la rue de la Natation comme adresse de référence pour les démarches administratives visant à régulariser leur séjour sur le territoire belge.

A la différence de la Concorde, l'aide matérielle de la commune se limitait au logement et à l'approvisionnement en eau/gaz/électricité. Les besoins supplémentaires ont en partie été pris en charge par des bénévoles et/ou des ASBL.

⁷A partir du 27 février 2012, l'accès à l'aide sociale pour les ressortissants de l'Union européenne a été rendu plus strict. En principe, tant qu'un ressortissant CE est sous annexe 19, aucune aide ne peut être accordée par le CPAS. (Loi « accueil » dite loi Somers). Pour plus de détails, voir : http://www.avcb-vsbg.be/fr/aide-sociale-limitee-pour-les-citoyens-ue-et-leurs-membres-de-famille.html?cmp_id=7&news_id=2199

Des permanences juridiques ont été tenues par une avocate spécialisée en droit des étrangers.

De nombreux incidents (bagarres plus particulièrement) sont survenus durant les dernières semaines. Le Cabinet du Bourgmestre a été interpellé à de nombreuses reprises par les riverains et la police. Le groupe a été averti le 25 février qu'il devait quitter les lieux pour le 27. Les occupants ont respecté cette demande. Aucun arrêté n'a été pris et la police n'est pas intervenue.

SITUATION ULB

Au moment de la fermeture du site Polygone à la fin du mois d'octobre 2011, la Fondation des Petits Samourais trouve un accord avec l'ULB pour l'accueil des familles Roms. Une partie des familles s'y rendra. La Fondation des Petits Samourais s'accorde avec les autorités de l'ULB pour continuer l'accompagnement des familles.

A partir de janvier 2012, les équipes communales sont intervenues principalement concernant la scolarité des enfants. L'accompagnement scolaire a été organisé par la CLAS en partenariat avec le Foyer et les directions d'écoles qui ont accueilli des enfants de l'occupation. A partir des congés de carnaval, la CLAS et le Foyer se sont rendus une fois par semaine (parfois deux) sur place.

10 familles sont recensées sur le site. 48 personnes y vivent dans deux grands halls chauffés, avec une seule douche. Parmi ces 48 personnes, 31 sont mineures. De manière générale, la situation sanitaire sur place est déplorable. Les occupants manquent :

- de nourriture de base : fruits, légumes, lait (dont lait pour enfants en bas âge), céréales, féculents ;
- de soins : crème antimycosique, matériel de premiers secours pour les plaies ;
- de produits d'hygiène : savons, shampoing, papier hygiénique, protection féminine... ;
- de vêtements adéquats pour aller à l'école de façon régulière.

Parmi les mineurs, 18 enfants entre 6 et 12 ans ont été suivis au niveau scolaire :

- 11 enfants ont été inscrits et ont suivi une scolarité très irrégulière ;
- 7 enfants auraient dû être inscrits mais les places ont manqué tant à Ixelles qu'à Auderghem.

Toutes les familles ont fait une demande d'aide sociale en février 2012 au CPAS. La famille d'origine géorgienne a pu obtenir l'AMU et les familles d'origine Rom n'ont pu obtenir l'annexe 19 que pour le mois de février.

En fonction des besoins rencontrés par les enfants en âge scolaire, la CLAS a ponctuellement renvoyé avec interprète au Centre Social Protestant et au Centre d'Action Sociale Globale Bruxelles Sud Est.

Ce rappel des événements liés aux occupations permet de contextualiser les différentes interventions qui ont été faites par les services communaux. De Polygone à Concorde, le primat de l'urgence de la sortie de crise a été le moteur des énergies mobilisées.

Comme évoqué en filigrane lors de l'historique des occupations, les services communaux d'Ixelles se sont fortement impliqués pour tenter d'offrir la meilleure alternative aux occupants tout en essayant de les inscrire dans un processus d'intégration sociale.

DE LA GESTION INFORMELLE À LA CELLULE DE CRISE

Durant le mois de septembre, en concertation avec le Cabinet du Bourgmestre, les équipes de terrain Educateurs de rue et Gardiens de la paix se sont réunies pour faire le point sur la situation et apporter les produits de première nécessité aux occupants.

Dès le 7 septembre 2011, la commune organise la distribution de repas sur le temps de midi du lundi au vendredi. Si l'organisation des premières distributions est difficile, petit à petit, elles se font d'une manière plus aisée.

Les équipes apportent les produits pour le nettoyage des lieux. Des médecins bénévoles font le tour des occupants et dressent les premiers diagnostics médicaux. Puis, des consultations médicales se sont mises en place dans un local en dehors du Polygone.

Le Polygone ne disposant que d'une toilette, les équipes tentent de trouver une alternative. De même pour les douches. Une attention particulière était apportée au niveau de l'hygiène afin d'éviter la propagation de maladies contagieuses.

Les besoins en lait pour les nourrissons sont importants. Des relais sont trouvés auprès des crèches communales, mais aussi auprès du SAMU social.

Une collecte de vêtements s'organise avec les services d'Ixelles-Prévention.

Une des principales difficultés est d'entrer en contact avec la population Roms au niveau de la langue. Pour les autres occupants, la difficulté est moindre étant donné que les membres des équipes de terrain parlent souvent plusieurs langues dont l'arabe qui permet de rentrer en communication avec une série de personnes présentes.

De manière générale, les travailleurs de terrain d'Ixelles-Prévention tentent sur place d'établir une écoute avec les occupants, de répondre à leurs demandes et/ou de les relayer vers les services adéquats.

Au-delà des besoins pour les occupants, ceux-ci se posent aussi une série de questions pour leur propre santé. Une autre question apparaît assez rapidement, à savoir s'il est de la compétence de la commune d'intervenir auprès de ce public ? Dans un lieu privé ? Quelles seraient les conséquences en cas d'accident ? Les agents seront-ils assurés... ?

Beaucoup d'acteurs, interpellés par la médiatisation de l'occupation, viennent apporter volontairement leur service, que ce soient les AMO, les maisons médicales, des volontaires, les citoyens... Une véritable solidarité entoure le lieu. Mais, une question reste en suspens, que peut-on faire d'utile ? Quels sont les besoins non remplis ? Comment se positionner ?

Cette multiplication d'acteurs (institutionnels ou non) a pu créer des doubles démarches, parfois contradictoires, avec le relais d'informations incomplètes, voire fausses, ayant des répercussions néfastes pour le public. Cela a pu entraîner des tensions à la fois entre les occupants et les professionnels ou bénévoles, mais aussi entre les professionnels, pas toujours d'accord sur la manière d'aider ces personnes et des conceptions de l'accompagnement parfois différentes.

Face à cette diversité d'acteurs, la commune d'Ixelles a décidé à partir du service communal de prévention (Ixelles-Prévention) et de son service d'Educateurs de rue de tenter de coordonner les interventions en créant des réunions appelées « cellule de crise ». Une personne du service des Educateurs de rue a été nommée référente pour l'information et le relais des différentes interventions.

La première réunion de la cellule de crise s'est tenue le 28 septembre 2011. Elle a réuni une vingtaine de personnes, représentant 16 organisations, professionnelles ou volontaires (ASBL, Fondation...). Les points abordés portaient sur les différents aspects de l'occupation :

- médical ;
- social, administratif, langues et psychologique ;
- scolaire ;
- propreté, hygiène ;
- alimentaire ;
- vestimentaire ;
- animations socioculturelles ;
- logement ;
- pistes d'actions et organisation.

Deux difficultés sont pointées dès cette première rencontre. Tout d'abord, certains acteurs se posent la question de la scolarisation des enfants : « *Est-ce que la « bataille » au point de vue scolaire est vraiment essentielle à ce jour ?* »⁸. Si tout le monde reconnaît l'obligation de scolarité des enfants, certains se posent toutefois la question de l'opportunité de les inscrire dans des cours où ils ne comprendront pas les consignes du fait de la barrière de la langue, de la difficulté pour les enfants de pouvoir s'intégrer avec le risque d'être rejetés. D'autres pointent le fait qu'avant la scolarisation des enfants, l'urgence porte sur les conditions de vie minimums à offrir : assurer les 3 repas par jour, vivre dans des conditions correctes... Enfin, la perspective à court terme de la fermeture du lieu et donc de ne plus être en contact avec les familles ne présage pas d'une scolarité régulière des enfants.

L'option retenue par les acteurs est tout de même de favoriser l'accrochage et l'inscription scolaire des enfants. Cette option devait permettre une accroche pour une intégration des populations, ici principalement d'origine Rom. Dans ce cadre,

⁸Procès-verbal de la Cellule de crise du 28 septembre 2011.

l'intervention des médiateurs de l'ASBL le Foyer a permis, en collaboration avec la CLAS et l'Instruction Publique communale, de trouver des écoles pour les enfants pouvant être scolarisés.

La seconde difficulté porte sur la distribution des repas et la répartition des denrées entre les différents occupants du Polygone. Des tensions sont apparues au début, du fait d'une répartition inéquitable des denrées, situation qui s'est arrangée par la suite. Le souci vient ici plutôt des dons extérieurs de nourritures, le plus souvent destinés aux familles Roms, dont les surplus étaient souvent gaspillés, alors que les autres occupants étaient en demande de nourriture.

Ces deux problèmes pointent la difficulté d'organiser une coordination cohérente entre des équipes communales, des professionnels d'associations et des bénévoles sans avoir la possibilité de mettre en place un cadre d'intervention commun.

De plus, n'importe quelle personne et notamment les bénévoles pouvaient venir y apporter toute aide notamment matérielle, ce qui maintenait une gestion fluctuante du lieu par les acteurs inscrits dans la cellule de crise. Enfin, les stratégies d'actions des différents participants (acteurs en soutien et occupants) vont parfois dans des sens contraires ce qui entraîne des tensions, conflits et incompréhensions entre eux.

Suite à cette première rencontre, des réunions étaient prévues tous les mercredis matin. Elles sont maintenues à raison d'une fois par semaine, puis sur la fin du suivi de Concorde, une fois toutes les deux semaines. Après un point sur le nombre de familles et de personnes recensées, trois axes principaux étaient abordés :

- Les actions de terrain au niveau logistique (repas, vêtements, poubelles...) et sécurité (bâtiments...);
- Les besoins au niveau sanitaire (compositions de dossiers et suivi médical), d'aide sociale et d'hygiène (traitements matelas, douches...);
- Les besoins scolaires, administratifs et d'animations.

A partir du transfert et de la fermeture du Polygone, la cellule de crise n'a plus regroupé alors que les intervenants communaux et para-communaux. Parallèlement, les ASBL, principalement du secteur de l'aide à la jeunesse (AMO...) se sont réunies pour coordonner leur action dans le cadre de réunions appelées « familles précaires » qui concernaient l'ensemble des lieux d'occupation à un échelon plus régional.

LES INTERVENTIONS COMMUNALES

La cellule de crise a permis la coordination des actions de chacun des services de la commune d'Ixelles et des partenaires qui sont intervenus sur le terrain.

Pour Ixelles-Prévention, 4 services sont intervenus auprès de la population occupante.

• Les Educateurs de rue

Le service est intervenu de septembre 2011 à février 2012 sur les sites de Polygone, Concorde et Natation. Dans un premier temps, il a été demandé au service d'aller donner de la nourriture aux personnes. L'équipe s'est vite rendu compte qu'elles avaient besoin d'aide à différents points de vue : alimentaire, médical, hygiénique, vestimentaire, suivi administratif, écoute et soutien individuel, scolaire, etc.

Aussi, observant que de nombreux intervenants étaient sur place, ils ont proposé de mettre en place la cellule de crise, pour laquelle deux personnes de l'équipe des Educateurs de rue ont travaillé jusqu'en décembre pour coordonner les différentes aides apportées. Une personne était chargée de coordonner les actions sur le terrain et une autre récoltait toutes les informations, les dispatchait, trouvait les partenaires nécessaires.

Par ailleurs, les éducateurs étaient présents quotidiennement et quelques week-ends. Ainsi, outre la distribution de nourriture, ils ont :

- accompagné les occupants vers des douches tous les dimanches après-midi, avec les Gardiens de la paix ;
- organisé un appel aux dons auprès des particuliers, pharmacies, hôpitaux... (vêtements, médicaments, matériel scolaire, jouets, etc.) et les ont ensuite triés et distribués ;
- organisé des consultations médicales avec des médecins bénévoles et ont assuré le suivi des urgences médicales et des personnes devant suivre un traitement particulier (accompagnement aux urgences, au CPAS, etc.) ;
- tenté de sensibiliser et d'aider à une amélioration de la salubrité des lieux et, dès lors, tenté également que ne se propage pas/plus certaines maladies contagieuses (gale, poux...) ;
- été attentifs à trouver des relais lors de problèmes, de plomberie par exemple ;
- été à l'écoute des individus, ce qui n'était pas toujours évident vu la barrière de la langue, et ont orienté certaines personnes vers un suivi psychologique ;

Lors de demandes particulières, les éducateurs tentaient de trouver un intervenant qui pourrait y répondre adéquatement (scolarité, administratif, etc.).

Ce travail s'est fait en relation étroite avec le service des Gardiens de la paix, la Coordination générale d'Ixelles-Prévention et le Cabinet du Bourgmestre.

A la fin de l'occupation Polygone, l'équipe a continué le suivi sur Concorde, puis s'est progressivement retirée, intégrant le suivi de l'occupation Concorde dans le travail de zonage.

L'équipe a enfin continué à suivre les personnes qui ont été installées à Natation en leur apportant une aide logistique et juridique (gestion du bâtiment, réunion avec avocat pour le suivi des dossiers...).

• Les Gardiens de la paix

Le service est intervenu de septembre 2011 à avril 2012. Il a repris la coordination de la cellule de crise à partir de décembre 2011. Les Gardiens de la paix ont travaillé en concertation avec les autres équipes d'Ixelles-Prévention et en particulier les Educateurs de rue.

Ils ont ainsi fortement participé à la réception des dons (alimentaires, vestimentaires, jeux, médicaux...) et leur distribution aux familles et occupants. Par une présence quotidienne, leur rôle consistait essentiellement à intervenir en première ligne et faire le relais des demandes vers les services compétents.

Parmi les autres actions effectuées, l'équipe a œuvré à :

- l'accompagnement des occupants au CPAS, à la Free clinic, à l'Hôpital d'Ixelles ;
- la gestion des risques de développement d'épidémie (poux, gale...) avec le soutien du service de la Médecine du personnel communal et des médecins bénévoles ;
- la présence quotidienne auprès des occupants et sensibilisation à l'hygiène et au respect des lieux ;
- la présence également auprès des riverains, particulièrement pour l'occupation Concorde. Les Gardiens de la paix étaient présents pour écouter leurs doléances ;
- la sensibilisation au tri des déchets et à l'accumulation de dépôts clandestins devant les bâtiments. De plus, de nombreux contacts ont été pris avec le service de Propreté de la commune ;
- l'intervention de première ligne et relais de beaucoup de situations vers la hiérarchie ;
- la présence des Gardiens de la paix lors de diverses interventions avec des autorités (police, hôpital) ;
- la présence des enfants à l'école ainsi qu'à leur bien-être en général.

• La Cellule locale d'accompagnement scolaire (CLAS)

Le service est intervenu de septembre 2011 à avril 2012. L'objectif du service était de travailler sur l'intégration scolaire des enfants des lieux d'occupation. Le service a procédé, avec les autres services d'Ixelles-Prévention, à un état des lieux de la situation administrative et scolaire des enfants, puis, ensuite à soutenir, avec l'aide du Foyer, les familles, les enfants et les écoles dans le suivi de la scolarité. Deux personnes du service ont été affectées au suivi des familles au Polygone, puis à Concorde, ainsi que les enfants de la situation ULB, déjà suivis précédemment.

Les membres de l'équipe ont effectué :

- Des visites sur les sites d'occupation pour le suivi scolaire et des accompagnements physiques pour des inscriptions dans les écoles, des réunions de parents... ;
- Des prises de contacts avec les acteurs qui travaillaient en soutien des occupants (Serve the city, Badge ASBL, SOS Jeunes, les petits samourais...),

- mais aussi les partenaires extérieurs (Instruction publique communale, CPAS, CIRE ASBL...)
suivant les situations rencontrées ;
- Des démarches administratives, sociales et familiales auprès des familles ;
 - Des suivis et relais en santé communautaire.

Le service effectue encore régulièrement un suivi de la fréquentation scolaire et poursuit un accompagnement spécifique pour les difficultés et obstacles de la vie scolaire pour tous les parents et tous les enfants quelque soit leur situation de séjour (sur le site de l'ULB et sur les lieux d'hébergement des anciens occupants de la rue de la Concorde).

• La Médiation sociale

L'intervention du service de Médiation sociale a consisté surtout à :

- avoir un rôle d'écoute, d'information et d'analyse individuelle des situations administratives en vue d'une éventuelle régularisation dans le cadre des dispositions légales en vigueur ;
- faciliter les démarches d'inscription au registre des étrangers par un contact étroit avec le service des Etrangers d'Ixelles.

Dès la première intervention, la stratégie a été d'aborder les occupants par groupe en fonction de leur nationalité (CE ou non CE) et de leur statut administratif en Belgique. L'information et l'aide possible à leur apporter dépendaient de ces deux éléments.

Durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2011, l'équipe a été fort mobilisée par le suivi de la situation. Un membre de l'équipe a participé à toutes les réunions de la cellule de crise en apportant notamment des réponses aux nombreuses questions liées au séjour. En plus de ces réunions hebdomadaires, d'autres rencontres ont eu lieu avec plusieurs partenaires (Free Clinic, CIRE, SOS Jeunes, Les Petits Samourais, la Maison Médicale Duchesse, le CPAS, le Foyer et le Cabinet du Bourgmestre) afin de réfléchir à la manière de travailler avec ce public.

Au niveau des occupants du Polygone, l'équipe est allée pendant tout le mois d'octobre à la rencontre des résidents. Les médiateurs sociaux ont également organisé 6 après-midi de permanences spécifiques pour les résidents du Polygone (hormis les familles Roms).

Pour les familles Roms, un membre de l'équipe a organisé, en collaboration avec le CIRE ASBL et l'avocat des familles, des séances d'information sur les questions propres au séjour.

Après le transfert des familles vers le site Concorde, un membre de l'équipe a continué un suivi des situations administratives de ces différentes personnes et a organisé des séances d'informations collectives pour les Roms. Elles étaient suivies par des entretiens individuels.

• Le service de la Propreté publique et Travaux publics

Le service de la Propreté publique est intervenu à plusieurs reprises durant le temps des occupations en plus des interventions quotidiennes. L'objectif du service consistait à maintenir les alentours propres pour éviter les nuisances pour le voisinage et les risques sanitaires. Le service a donc procédé à l'évacuation des poubelles produites par les occupants du bâtiment, qui étaient déposées de façon anarchique dans le clos et aux alentours ; et tenté de canaliser les flux de déchets pour que ceux-ci soient maintenus à l'intérieur pendant les jours de non-collecte et déposés correctement la veille de la collecte.

Un travail de sensibilisation avec les Gardiens de la paix a aussi été entrepris auprès des occupants.

Le service des Travaux publics est intervenu pour mettre en état les locaux du 60 rue de la Concorde et faire les réparations nécessaires au confort de base : électricité, plomberie, chauffage, menuiserie...

• Le service des Affaires sociales

Le service des Repas a mis en place une aide alimentaire du 8 septembre 2011 au 15 janvier 2012, (date à laquelle le CPAS d'Ixelles leur a octroyé une aide sociale financière), sur les sites Polygone et Concorde, fournissant aussi laitages, fruits, pains, potages, biscuits.

Le service social a pris en charge les frais de repas chauds pour les enfants scolarisés dans les écoles communales, répondant aux demandes des familles faisant les démarches. Par ailleurs, le service a aussi pris en charge l'octroi de tickets-repas valables dans les restaurants communaux pour les parents (3 personnes).

• Le Centre permanent d'action sociale d'Ixelles (CPAS)

Parmi les acteurs hors administration communale, le CPAS s'est aussi investi pour apporter les réponses adéquates tant aux professionnels de la cellule de crise qu'aux occupants qui faisaient une demande d'aide sociale.

Le CPAS d'Ixelles a été mobilisé dès le début de l'occupation, en vue d'obtenir les aides dont avait besoin le public, notamment pour l'AMU. Les assistants sociaux se sont donc déplacés sur place pour connaître la situation des personnes et les informer sur les aides tant financières que médicales possibles. Pour les personnes en ordre de séjour, le CPAS a tenté de permettre aux familles relogées de s'insérer, avec l'appui d'une aide financière, pour ensuite pouvoir trouver un emploi, un logement, scolariser les enfants et enfin obtenir un titre de séjour leur permettant de rester sur le territoire. Pour les personnes en situation illégale, l'AMU était la seule intervention possible.

L'ouverture des dossiers s'est faite au cas par cas. Des rendez-vous étaient convenus avec les intervenants sur place pour mobiliser le public notamment Rom pour qu'il s'y déplace. Mais, sur onze familles, sept seulement sont venues pour une AMU.

• **La Police (District 3 de la Zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles)**

La police a tenu sa mission de maintien de l'ordre en organisant des patrouilles autour des lieux d'occupation, n'intervenant que sur demande d'un occupant. Elle a fait remonter les constats en matière d'insécurité au niveau du bâtiment Polygone. Elle a principalement tenté de trouver des solutions négociées avec les occupants, en passant notamment par les avocats des personnes. Elle a tenté d'avoir une approche spécifique des phénomènes d'occupation en tenant compte de la nécessité de reloger les personnes avant de procéder à une expulsion.

Si ce chapitre ne reprend que les actions effectuées par les services communaux et extra-communaux, cela ne doit pas pour autant cacher le travail important et primordial, rappelé entre les lignes, par les bénévoles, volontaires, associations, écoles et autres institutions qui ont participé à la gestion des occupations.

CONCLUSION

L'ensemble des interventions des services communaux est assorti d'un coût non-négligeable pris sur les fonds communaux ou le budget des partenaires. Le tableau suivant reprend de manière approximative le coût des prestations offertes et le nombre d'heures de travail du personnel communal sur les différentes occupations

| | Heures consacrées | Frais de fonctionnement | Remarques |
|---|-------------------|---------------------------|--|
| Médiation sociale | 155 h | 0 € | |
| CLAS | 537 h | 0 € | |
| Educateurs de rue | 1322 h | 0 € | |
| Gardiens de la paix | 2320 h | 0 € | |
| Service Propreté | 174 h | 6.552,00 € | Coût pour le personnel et l'utilisation des machines. |
| Service Travaux | | 9.404,82 € | Coût pour les travaux de menuiserie, plomberie, chauffage... |
| Services des Affaires sociales - Service repas - Service social | 135h 35h | 11.701,00 € 4.000,00 € | Coût pour la distribution des repas et les tickets restaurants. |
| Service de l'Economat | | 4.950,00 € | Coût pour les produits d'entretien et d'hygiène, les lessives et l'alimentation en mazout. |
| TOTAL | 4678 h | 36.607,82 € | |

Si l'on tient compte d'un taux horaire à 17,50 € (qui correspond au taux horaire moyen pour une personne engagée en niveau C, sans année d'ancienneté), on approche les 82.000,00 € de coût supplémentaire.

La cellule de crise est apparue comme la structure indispensable pour beaucoup d'acteurs. Si elle a été dans les grandes lignes improvisée au début, l'ensemble des acteurs interrogés lui a trouvé une vraie utilité car elle permet de discuter les orientations et d'améliorer l'accueil. Il reste que les actions de terrain, émanant de la cellule de crise, ont pu vite se trouver perturbées par les actions de terrain d'autres organisations ou d'actions bénévoles non coordonnées. Ceci peut donner l'impression d'une action éparpillée. Pour autant, un effort conséquent a été fait pour que les interventions ne viennent pas briser des dynamiques de partenaires en place.

Il reste la question en suspens d'une meilleure intégration et relation partenariale entre acteurs communaux et associations. Il est clair que les interventions sur le terrain de structures différentes ont pu créer une série de frictions entre intervenants.



Cette dernière partie dresse le bilan de l'action entreprise par les services communaux et apporte quelques recommandations sur l'intervention à proposer. Elle se base essentiellement sur les constats dressés par les acteurs tant communaux qu'extérieurs.

Les recommandations porteront tant sur des éléments opérationnels que sur des éléments plus politiques.

RETOUR SUR LA SCOLARITÉ

L'option retenue lors de la cellule de crise initiale a été de favoriser l'inscription scolaire des enfants des occupations, conformément aux textes internationaux et à la Constitution belge⁹, tout en ayant une approche globale de soutien et d'accompagnement des occupants pour la mise en ordre administrative et l'obtention de l'aide sociale.

La CLAS, en partenariat avec le Foyer pour les enfants Roms, a effectué un suivi hebdomadaire des enfants scolarisés en primaire par l'Instruction Publique d'Ixelles. A noter que les médiateurs du Foyer suivaient certains depuis leur occupation de la gare du Nord, puis à Etterbeek.

Les deux services ont constaté que les enfants ont tous eu une scolarité plus ou moins régulière au début mais très irrégulière par la suite, voire inexistante sur la fin.

Les entretiens menés auprès de 2 écoles permettent de mettre en lumière la difficulté d'insertion des enfants Roms dans la logique scolaire. Durant l'année scolaire 2011-2012, les enfants Roms scolarisés ont participé de manière irrégulière aux enseignements. Ils rapportent qu'ils n'ont plus été présents en classe depuis la fin mai, sans savoir pour quelle raison ils ne participaient plus (transfert dans un centre d'accueil ? départ de la famille ? ...). Cette présence très irrégulière des élèves n'est pas sans poser un autre souci pour les écoles notamment pour le renouvellement de leur encadrement scolaire pour l'année suivante (qui se base sur le nombre d'élèves inscrits).

Les enfants étaient répartis selon leur âge. Mais les enseignants leur proposaient bien souvent des exercices d'un niveau inférieur. Les écoles mettent en lien les difficultés à faire suivre les matières et la vie scolaire aux enfants à des différences d'ordre culturel, ce qui ne favorisent pas la participation scolaire : « ce n'est pas dans leur culture de rester assis en classe toute une journée ». Bien que les familles Roms soient en demande d'inscription de leurs enfants à l'école, leurs conditions de vie et la méconnaissance de l'institution scolaire font que le suivi de la scolarité n'est la priorité ni des enfants, ni des parents.

Le suivi de la scolarité par les parents est très varié. Certaines familles se sont très bien adaptées au suivi nécessaire permettant une scolarité plus régulière de leur enfant. De même, les écoles jugent positivement le suivi et la disponibilité offerts par la CLAS et le Foyer et pointent la meilleure implication des enfants de l'occupation Concorde. Il apparaît que l'accompagnement global (scolarité, besoins primaires, suivi administratif...) mis en place par les professionnels a permis un meilleur investissement scolaire des familles et des enfants.

Pour les équipes scolaires, il était aussi important de pouvoir proposer un espace différent, plus structuré et plus joyeux que les occupations. Elles souhaitaient aussi pouvoir les inclure dans la vie scolaire comme les sorties. L'école prenait alors sur son fonds social pour leur permettre cette sortie. Pour les équipes éducatives ou médico-sociales, l'idée était surtout de « leur offrir une bulle d'air ». « C'était un moyen pour qu'ils se rendent compte qu'il y a autre chose ».

La présence des enfants Roms n'a pas été jugée problématique pour les autres élèves des écoles rencontrées. C'était plus souvent un point positif. Certaines situations d'incompréhension ont pu être rencontrées entre élèves, principalement dues à un problème de langues. Quelques cas rares de comportements agressifs ont été signalés. De même, les parents des autres élèves ont fait preuve souvent d'une grande ouverture par rapport à la situation que vivaient ces enfants.

Au niveau des enseignants, le constat est plus relatif d'un enseignant à un autre. Certains ont pu vivre difficilement le fait de donner beaucoup de leur temps et de leur énergie, pour un faible retour de la part des personnes aidées. Ceci a entraîné un certain essoufflement et une usure de la part de certains, notamment quand des reportages télévisés transmettent de fausses informations sur la non-scolarité des enfants alors qu'ils sont inscrits dans leur école.

La difficulté pour les écoles tient aussi dans le suivi des élèves et de les inscrire dans un processus à long terme. Un jour, ils ne viennent plus, ne donnent plus de nouvelles, puis reviennent quelques jours plus tard. Ou bien, lorsqu'ils sont présents, ils peuvent se retrouver à dormir sur leur bureau. La présence des enfants à l'école est toujours très fluctuante. Enfin, pour les directions des écoles interrogées, des incompréhensions et la méconnaissance de la culture des Roms pouvaient entraîner des questionnements : « Peuvent-ils aller à la piscine, se déshabiller devant les autres... ? » ; « À un certain moment, ce sont les jeunes adolescents des familles qui venaient chercher les petits, mais notre école ne pouvait pas les laisser partir avec eux ! »

Malgré les difficultés rencontrées et l'absence de perspective pour ces enfants « On ne sait pas où on va ! », les directions relèvent au final quelques satisfactions : « voir leur sourire, c'est déjà positif ! ». Quelques avancées dans leurs apprentissages, principalement dans l'usage oral du français (avec l'acquisition d'un vocabulaire de base d'une centaine de mots) sont à noter. Elles pointent aussi le caractère débrouillard de ces enfants qui, malgré leurs conditions de vie, restent plein d'énergie.

Au-delà des questions de scolarité, le sentiment des médiateurs du Foyer rejoint souvent celui des travailleurs de terrain sur un constat de relatif échec. Le gain est maigre et le sentiment est parfois d'avoir rendu les occupants plus dépendants. Le point positif est la relation qui a pu se nouer entre les acteurs et l'approche partagée des situations.

Ceci amène à souligner l'importance d'une approche à plusieurs facettes et de la mise en place d'un réseau autour des familles. Le Foyer souligne la nécessité de créer les conditions indispensables pour la scolarité en levant les contraintes (vestimentaires, hygiéniques et financières) empêchant la fréquentation scolaire, tout en permettant un accès aux soins de santé, à l'emploi et à l'encadrement social. Un suivi régulier avec des acteurs impliqués est capital.

⁹Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (art. 26) ; convention du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Belgique en 1991 (art. 28) ; loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire.

Les différences de résultats obtenus entre le site de la Concorde et celui de l'ULB en terme de fréquentation scolaire peuvent être à chercher dans les disparités constatées en ce qui concerne la mise en place d'un réseau multidisciplinaire coordonné pour encadrer, informer et intervenir directement auprès des familles. Les conditions de base permettant la scolarité ne pouvaient être assurées par le seul service CLAS, dont le champ d'action s'est rapidement vu débordé. Au final, les besoins restent toujours là et se font tous les jours plus pressants.

Récemment, les recommandations européennes¹⁰ ont placé l'éducation des enfants comme intervention prioritaire dans la perspective d'une intégration sociale des Roms. Les actions à destination des enfants et jeunes enfants sont celles qui fournissent les meilleurs résultats en permettant de briser le prolongement de l'exclusion sociale, vécue par leurs parents. Le Foyer insiste également sur la priorité scolaire dans son approche.

Comme l'a précisé le Conseil de l'Europe¹¹, il existe des liens ténus entre les droits à l'éducation, à la santé, au logement et à l'emploi et les autres droits de l'homme et libertés fondamentales. Les stratégies mises en oeuvre doivent donc prendre simultanément en compte ces différentes dimensions.

¹⁰Présidence Belge du Conseil de l'Union Européenne, Preventing Social Exclusion through the Europe 2020 Strategy. Early Childhood Development and the Inclusion of Roma Families. 2011

¹¹Conseil de l'Europe, Les droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage en Europe. Extraits du rapport complet, Janvier 2012.



Du fait des complications du Polygone et de la cohabitation d'enfants avec un public de plus en plus marginalisé, les autorités communales ont décidé de réquisitionner le bâtiment de la Concorde pour y accueillir les familles.

Une des réponses apportées par la commune à l'occupation Polygone a été d'ouvrir un lieu d'hébergement, qui a finalement pris la forme d'un centre d'accueil et d'hébergement.

En s'engageant dans la voie de l'hébergement, la commune est allée au-devant de nouveaux enjeux plus importants dans la relation d'aide. Elle a largement dépassé le cadre de ses obligations et a dû assumer la défaillance des instances compétentes en la matière : FEDASIL pour les demandeurs d'asile et les familles avec enfants en séjour illégal.

L'ouverture du lieu d'accueil de Concorde s'est faite dans l'improvisation, sans soutien organisationnel du secteur de l'hébergement d'urgence ou de structures compétentes dans l'accueil d'urgence (secteur humanitaire). Le SAMU social a offert son soutien logistique au niveau des produits de première nécessité. Mais, dans son ensemble, la commune a dû gérer ce site seule sans pour autant avoir les compétences en son sein pour l'organisation d'un tel lieu. Elle a opté pour un suivi assez rapproché des familles et des conditions d'occupation, mais, sans avoir pour autant de possibilités de contraindre ou de sanctionner les manquements.

Une difficulté majeure pour la commune était qu'elle ne pouvait réellement faire respecter les conditions d'accueil minimales n'étant pas propriétaire des lieux et n'ayant aucun mandat sur les personnes. Une série de soucis se sont posés :

- Respect de l'accord d'occupation ;
- Gestion des entrées et sorties du bâtiment ;
- Propreté du lieu ;
- Respect du voisinage.

Le SAMU social, qui ne s'occupe pas de gérer des occupations illégales, confirme la nécessité de conserver le pouvoir sur les entrées et sorties du site en définissant la liste des occupants, maintenir un ordre à partir d'un règlement, ce qui nécessite de mobiliser du personnel en permanence sur le lieu. A titre d'information, les sites encadrés par le SAMU social ont une norme d'encadrement d'un travailleur pour 50 personnes, deux personnes en nuit et un garde de nuit (sans compter la possibilité de faire intervenir des personnes de l'équipe « volante »).

Aussi les services intervenants (Gardiens de la paix et Educateurs de rue) étaient fort dépendants de ce que leur rapportaient les occupants de la Concorde, sur ce qui pouvait s'y passer ou sur les démarches qu'ils entreprenaient. Ainsi, si les services étaient informés d'incidents au sein des locaux de la Concorde, seule une demande de la part des occupants pouvait permettre une intervention de la police. Il est clair que les occupants n'osaient faire appel à la police et prendre le risque de signaler certains méfaits, de peur de se retrouver, soit pris à partie par le reste des occupants, soit par crainte de la police. Par ailleurs, pour les forces de l'ordre, il est toujours difficile d'intervenir lors de ce type d'occupation, dès lors qu'il s'agit d'un lieu privé.

Des difficultés ont été ressenties aussi au niveau des équipes de terrain qui s'impliquaient fortement auprès des familles, notamment Roms, pour leur offrir le meilleur suivi, voyant par exemple les surplus de pains et de nourritures par terre. Le suivi des occupations a occasionné une charge émotionnelle importante auprès des équipes : tout d'abord, rencontrer des personnes dans une si grande misère ; de plus, voir qu'à certains moments, les occupants pouvaient rejeter cette aide, n'a pas été facile à gérer pour les professionnels.

N'ayant pas trouvé de relais pour le suivi psychosocial sur place, les équipes de terrain se retrouvaient souvent face à des personnes en situation de détresse psychologique à laquelle peu de services, hormis des personnes bénévoles, ont répondu.

Finalement, la question première reste toujours d'actualité : quelles solutions offrir aux familles ? Quelle sortie trouver à ce problème ? L'objectif premier était qu'en leur permettant une accroche sociale par l'école, une inscription dans des cours d'alphabétisation, en les accrochant au système d'aide, les premiers pas soient faits pour garantir une sortie positive de Concorde. Il était par ailleurs rappelé tout le temps aux familles que cet hébergement n'était que temporaire et qu'ils devaient trouver une solution.

L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

Au sein des équipes d'intervention de terrain, la gestion des occupations a posé une série de questions sur les limites et la nature même de leur travail dans ce type de situation. Les questions sur les finalités de leur mission, du travail en partenariat et de la spécificité supposée du public Rom sont souvent revenues dans les débats sur l'approche à privilégier.

Il n'est dès lors pas étonnant de voir apparaître les questions sur la philosophie même de l'intervention des services. Chaque service d'Ixelles-Prévention aborde ses missions avec son propre cadre. L'intervention Polygone a permis de mettre à jour les différences d'interventions des équipes, pas toujours habituées à travailler ensemble.

Les différences dans la définition de la notion d'accompagnement par les intervenants ont pu occasionner une série de tensions entre intervenants et/ou avec des occupants.

Le cadre d'intervention de certaines équipes était parfois soit mal défini, soit mal compris.

Il est apparu assez vite nécessaire aux équipes :

- d'avoir un espace de « décompression » pour permettre l'expression de leur vécu face aux situations sociales inextricables des occupants ;
- d'avoir une supervision sur les actions qu'ils mettaient en place qui pouvaient être parfois hors leur cadre de compétences, et/ hors de leur domaine d'intervention.

Les limites de l'action des services ont été franchies par moment, posant aussi des questions d'ordre déontologique sur le partage d'informations par exemple. Les agents notamment Gardiens de la paix se sont retrouvés face à des situations difficilement gérables, chargées émotionnellement ; leur présence a permis de relayer ces situations et d'aider les différents professionnels à réagir. De plus, à certains moments, les équipes ont dû pallier à certaines absences d'intervenants, par exemple, l'absence de suivi pédo-psychiatrique sur les lieux d'occupation.

Tout au long de l'intervention des équipes d'Ixelles-Prévention, la question relative à la « philosophie » du travail social mis en place s'imposait : certains intervenants penchaient plus vers une aide d'ordre « humanitaire », d'urgence sociale et d'autres vers une aide ayant pour but de responsabiliser les bénéficiaires. Cette différence d'approche (et manque de cohérence) a pu conduire à des pratiques parfois inverses entre équipe, voire au sein d'une même équipe. Certaines équipes ne comprenaient pas le cadre d'intervention des autres services ou trouvaient qu'elles dépassaient trop leur cadre ou, enfin, qu'elles allaient trop loin dans l'accompagnement sans travailler sur la responsabilisation et l'autonomisation du public.

La question de l'accompagnement vers l'autonomie des publics fragilisés et de l'approche qu'il convient d'avoir est récurrente dans le domaine des services de première ligne, en particulier pour les services qui traitent des personnes sans-abri. Ainsi, l'Association des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA), dans sa recherche-action publiée en 2012¹² rapporte des difficultés de ce secteur, qui rejoignent celles exprimées par les acteurs impliqués dans l'accompagnement des occupants. Quatre difficultés liées au contexte sont reprises :

1. La professionnalisation du secteur où « *l'accompagnement social est devenu un outil indissociable de l'hébergement* » ;
2. L'allongement des séjours et la difficulté de sortie « *liée au manque d'habitations abordables et adaptées* » ;
3. La complexification des problématiques personnelles « *où les difficultés sont non seulement empilées, mais aussi intriquées* ». Les situations sociales relèvent de : « *problématiques majeures et transversales : la dégradation de la santé mentale, les difficultés de plus en plus aiguës d'accès au logement et à l'emploi, le surendettement, la destruction familiale ; les conséquences du déracinement pour les réfugiés et les primo-migrants, les changements du rapport à la norme, les assuétudes, l'illettrisme.* » ;
4. la demande d'autonomisation de la part des pouvoirs publics.

Comme le note la recherche-action, « *dès lors, la mise à l'emploi et/ou l'acquisition d'un logement autonome semblent, pour certaines personnes, être des objectifs non réalisables voire non souhaitables dans l'immédiat. Pourtant les travailleurs sociaux sont tenus d'aider les usagers à développer « un projet personnel », à les faire « se prendre en main ». Et ce, alors qu'aussi bien les usagers que les professionnels sont lucides sur le contexte socio-économique de notre société : prix des loyers élevés, faiblesses des ressources financières, ruptures des solidarités, problèmes de santé physique et mentale... La « pression » qui repose sur les travailleurs sociaux n'est donc pas négligeable et suscite la réflexion. Est-il « toujours » pertinent de travailler sur des projets d'insertion, d'autonomie ?*

¹²AMA, Des familles sans chez soi : quel accompagnement des enfants et parents en maisons d'accueil ? Etat des lieux, regards croisés, analyse. Bruxelles, Mai 2012.

Les intervenants sociaux réclament régulièrement un cadre qui leur permet d'établir des modes d'intervention pertinents, qu'ils puissent travailler par projet individualisé, adapté à chacun où l'objectif n'est pas obligatoirement l'autonomie totale de la personne mais où des avancées puissent être perçues. »¹³ Autrement dit, promouvoir « la politique des petits pas », plutôt que la politique des résultats.

Nombre de ces points sont évoqués de manière différente, mais pour autant concordante par les acteurs. Ainsi, il est souvent difficile de viser l'autonomisation d'un public pour lequel il est déjà problématique de se nourrir au jour le jour. L'implication du public sera surtout dépendante de sa possibilité à répondre à son besoin primaire. De plus, les professionnels sont aussi bien informés sur les difficultés de pouvoir trouver un toit convenable. Inciter le public à trouver des solutions à une difficulté structurelle de manque de logements abordables leur semble jouer un jeu de dupes. Enfin, les problématiques sont souvent imbriquées les unes dans les autres. Traiter une partie de la problématique sans prendre la personne et sa situation dans sa globalité ne permet d'apporter qu'une réponse partielle. Pour reprendre les mots du SAMU social, cité dans la revue du Bruxelles Informations Sociales (BIS) : « *il ne suffit pas de seulement héberger, ou seulement soigner, ou seulement accompagner socialement. L'approche globale de l'individu est devenue indispensable dans les grandes villes d'aujourd'hui.* »¹⁴ Les professionnels se retrouvent devant les contraintes et les limites de l'accompagnement qu'ils peuvent apporter, tout en restant confrontés avec des situations personnelles et familiales déplorables. Ces situations ne sont pas sans conséquences sur le travail et la motivation des professionnels.

Le travail d'accompagnement à plusieurs nécessite aussi une certaine attention et ouverture sur les partenaires, comme en témoigne une directrice de maison d'accueil¹⁵ : « *cela nécessite d'être attentif et souple (...) parce que les conditions de travail, les missions et les métiers sont différents pour chacun des partenaires, même si les objectifs sont identiques à long terme.* »

Le travail d'accompagnement a aussi souvent posé la question d'une approche spécifique ou non par rapport au public Rom. Dès le début de l'occupation, le Foyer, spécialiste de l'intervention auprès des gens du voyage et du public Rom, a exposé sa philosophie de travail basée sur un accompagnement plus contraignant : conditionner l'aide qu'ils font à des démarches à entreprendre par le public. Pour eux, il est important de ne pas rester dans l'aide sans retour et exiger une réaction de la part du public dans les démarches à entreprendre. Des expériences qu'ils ont eues dans leur relation avec le public Rom, ils se retrouvent souvent confrontés à un public qui reste dans la demande permanente et la plainte, ce qui entraîne une grande dépendance vis-à-vis de l'aide et une institutionnalisation de l'aide. Pour autant, il convient de ne pas généraliser ce type de comportement à l'ensemble des Roms. Cela ferait d'ailleurs débat au sein même de la communauté Rom. Cependant, il renvoie au stigmate souvent infligé à ce public de « *profiteur de l'aide sociale* »¹⁶.

« *Pour aider les Roms au mieux, il faut développer et renforcer leurs propres capacités et de pas les sous-estimer. Ils savent mieux que quiconque comment survivre. Cette logique de survie peut aller très loin. Certains groupes vont jusqu'à exiger de recevoir tout ce dont ils ont besoin. Mais, si on donne de façon unidirectionnelle, on ne va jamais changer cette*

¹³Ibid, p.18-19

¹⁴CBCS, « *Travailler ensemble pour travailler autrement notamment en réseau... ?* », In ...Bruxelles Informations Sociales (BIS), n°163, Mars 2011, p. 19

¹⁵Ibid, p. 23

¹⁶Voir à ce sujet : Jacqueline Fastrès, Ahmed Ahkim (sous la direction), *Les Roms. Chroniques d'une intégration impensée.* Bruxelles, 2012, Couleurs livres ASBL.

mentalité. Si on veut un changement structurel et une amélioration de la situation, il faut que les responsabilités soient partagées des deux côtés. Les Roms ont assez de force dans leur communauté. Entrer dans la communauté avec des médiateurs, c'est découvrir un tout autre monde. En arrivant à voir ce qu'il y a derrière la façade, en insistant sur la responsabilisation, on peut arriver à changer les choses. »¹⁷

Néanmoins, le Foyer a attiré l'attention de la commune sur l'importance de ne pas tout leur donner, mais plutôt d'offrir une aide aux personnes avec certaines exigences vis-à-vis du public.

Avant tout, cela pose la question d'une aide, d'un accompagnement spécifique des publics Roms. Si certains acteurs allaient plutôt dans ce sens, notamment les écoles trouvant important de pouvoir mieux informer le public Rom sur ce qu'est l'école ; d'autres trouvent que l'aide ne peut être différente des autres publics en précarité.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations pointées ici portent tant sur les aspects opérationnels que sur les aspects plus politiques. Ces recommandations peuvent revêtir un caractère normatif dans leur formulation. Mais, l'intention est surtout de permettre de mettre en place quelques garde-fous, quelques repères à partir du vécu des acteurs de terrain sur ces occupations. Enfin, elles ont pour principal objectif de continuer la réflexion et le débat entamés sur les réponses sociales à apporter dans ces situations.

L'ACTION DE TERRAIN

Les interventions

- Coordonner les interventions à partir d'une cellule spécifique « Cellule de crise ».
 - o Faire circuler l'information entre les intervenants ;
 - o Clarifier les missions, les objectifs et les limites de chacun des partenaires pour veiller aussi à la bonne articulation entre les actions du secteur associatif et du secteur public ;
 - o Optimiser les actions de terrain en évitant un maximum les doublons ou interférences pour éviter le zapping entre intervenants sociaux.
- Travailler dès le départ sur les ressources et les structures disponibles, en mobilisant, par exemple, l'expertise du plan « catastrophe » notamment en support des acteurs de terrain sur l'aspect logistique. De même, le secteur humanitaire peut apporter son expérience dans la gestion de ce type de situation.
- Veiller à la bonne articulation entre les actions des bénévoles et des professionnels.

¹⁷D. Spleeters (propos recueillis par), « *"Au Foyer : les Roms pour les Roms"*, entretien avec Koen Geurts », in *Magazine Migrations*, Op. Cit, p.51

- Gérer l'urgence sociale et la réponse à plus long terme en même temps afin d'éviter de se retrouver bloqué et éviter de rentrer dans une institutionnalisation de la relation d'aide.
- Intervenir auprès du public en clarifiant les missions des acteurs et leurs limites d'intervention pour éviter les effets d'annonce.
- Mettre en débat la définition et les dimensions de l'accompagnement pour les acteurs.
- Travailler sur la capacitation des personnes aidées et leur empowerment, en interrogeant leur projet migratoire et leur projet de vie pour pouvoir mener un travail plus individualisé.
- Prévoir dès le départ la disponibilité d'interprètes pour entrer en contact directement avec le public sans passer par des intermédiaires. Le rôle du SETIS BXL dans le domaine est primordial.
- Prévoir des espaces de discussion et de décompression pour les intervenants pendant la période de gestion pour éviter la démotivation et le burn-out.

Par rapport au public Rom,

- Solliciter l'expertise des acteurs spécialisés dans le domaine notamment le Foyer
- Mieux informer sur l'accompagnement à leur apporter.

Au niveau scolaire,

- Expliquer clairement aux enfants et aux parents à quoi ils s'engagent chacun en étant scolarisé.
- Expliquer aux parents le fonctionnement de l'école.
- Prévoir un soutien extrascolaire supplémentaire pour les élèves et les parents, notamment d'apprentissage du français.

Au niveau supra-local

Une interpellation et une réflexion plus générale doivent aussi être menées sur la politique belge et européenne vis-à-vis des populations fragilisées qui se trouvent dans des situations administratives inextricables du fait de l'enchevêtrement des différentes lois et politiques en matière d'asile et de migration. La commune propose dès lors de travailler dès maintenant avec les autorités régionales et fédérales sur des modes de gestion de ces occupations, reprenant à son compte une

une recommandation du rapport sur le dispositif hivernal 2011-2012¹⁸: « *Sur la question taboue d'une catégorie complexe et floue, celle des sans-papiers, clandestins, non-désignés, demandeurs d'asile, Roms, etc... il est grand temps de mettre en place un groupe de travail ayant pour objectif d'identifier avec le plus de précision possible qui et combien sont ces personnes, de trouver des solutions idoines en lien avec le niveau fédéral. Au niveau européen, la Conférence de consensus¹⁹ demande à ce que des travaux soient engagés « sur la relation entre l'absence de chez-soi et les contextes de la migration et de la libre circulation. » Ce travail pourrait d'ores et déjà être engagé à l'échelle de la région bruxelloise, où la problématique est particulièrement sérieuse, en lien avec le niveau fédéral, les autres régions, les acteurs concernés par cette thématique. »*

Les communes sont souvent le premier maillon de la chaîne d'aide, travaillant le plus souvent avec les publics dont personne ne s'occupe. Dépendante en ce sens des orientations prises par les pouvoirs régionaux et fédéraux, la commune d'Ixelles souhaite pouvoir créer un vrai dialogue et une vraie collaboration avec ces partenaires institutionnels pour améliorer la prise en charge et l'accompagnement des personnes fragilisées.

La commune d'Ixelles ne peut donc que se lier à la conclusion de la carte blanche du CIRÉ ASBL, publiée dans le quotidien Le Soir : « *Il (le scénario des occupations, NDLR) se répétera sans relâche, tant que de vraies mesures politiques et sociales ne sont pas prises (et mises en œuvre) pour lutter contre les discriminations et la pauvreté en Belgique et dans toute l'Europe. »*²⁰

Conférence des Bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale – 5 octobre 2011

Lettre ouverte de la Conférence des Bourgmestres aux autorités fédérales

La question des réfugiés et des Roms

Pour rappel, lors de sa réunion du 20 septembre dernier, et à l'initiative de Cécile Jodogne, la Conférence des Bourgmestres a confié à Madame Jodogne, avec les Bourgmestres d'Ixelles, Monsieur Willy Decourty, d'Anderlecht, Monsieur Gaëtan Van Goidsenhoven, et de Saint-Josse, Monsieur Jean Demannez, le soin de réaliser pour la Conférence et en son nom, une courte note de revendication et de rappel destinée aux autorités compétentes.

La Conférence des Bourgmestres a entendu ce mercredi 5 octobre le rapport de ce groupe de travail. Collégalement, la Conférence désire faire les commentaires suivants :

1. Une solution globale doit être trouvée à très court terme mais des actions spécifiques et des décisions doivent être prises à tous les niveaux **DANS L'URGENCE**. En effet, quels que soient la situation particulière et le statut de chaque personne (réfugié, migrants européens, Rom, demandeur d'asile, demandeurs de séjour, personne n'ayant pas entamé de procédure mais présente sur le territoire belge depuis plus de trois mois, personne en séjour depuis moins de trois mois sur le territoire sans avoir introduit de demande...), des hommes et des femmes, des enfants, des familles sont aujourd'hui dans une situation humainement impossible avec un risque pour leur santé. Il faut donc prendre des mesures **IMMEDIATES**.
2. Ces situations vont sans aucun doute se multiplier et s'aggraver pendant la période d'hiver. Tous les acteurs doivent préparer aujourd'hui une réponse qui doit se rajouter au dispositif hivernal « traditionnel ». Des fonds doivent être libérés en ce sens afin de permettre aux acteurs traditionnels de prévoir un déploiement plus important.

3. Les Bourgmestres bruxellois demandent à la Ministre de l'Intérieur d'étudier avec ses services la possibilité de mettre en œuvre les arrêtés royaux du 31 janvier 2003 et du 16 février 2006 relatifs au plan d'urgence pour les événements et les situations de crise nécessitant une coordination ou une gestion à l'échelon national, ainsi que la loi du 28 mars 2003, modifiant la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile et plus particulièrement sur les missions de celle-ci.
4. Les Bourgmestres bruxellois rappellent que les communes n'ont ni les compétences, ni les capacités «pratiques» (locaux, logistique...), humaines et financières pour régler ces situations. Les Communes et les CPAS qui assument généralement déjà un très important travail social se trouvent impliqués dans ce dossier du fait, soit de l'inaction, soit du débordement des niveaux de pouvoirs supérieurs.
5. Malgré cela, et en raison de l'urgence, les Communes bruxelloises sont prêtes à prendre leurs responsabilités et à assumer ce rôle qui n'est pas le leur, **MAIS** elles veulent le faire dans un vaste plan de solidarité qui implique **TOUTES LES COMMUNES DE BELGIQUE**. Dans ce cadre, elles demandent aux Ministres de tutelle de chaque Région, de se réunir afin de décider de la façon dont leurs communes pourront se joindre à ce plan de solidarité.
6. La Conférence demande aux Ministres compétents en matière d'asile et de migration, Messieurs Courard et Wathelet, d'assurer la prise en charge des personnes qui y ont droit. Elle demande par ailleurs l'application des mesures pour raccourcir les délais de traitement des dossiers des demandeurs et pour mettre en œuvre une politique humaine de rapatriement. Le Gouvernement fédéral doit dégager des moyens suffisants pour leur permettre d'assurer leurs responsabilités et leurs compétences.
7. Comme l'a déjà fait l'Association des Ville et des Communes de la Région bruxelloise en décembre 2010, la Conférence des Bourgmestres appelle le Gouvernement Fédéral à activer d'urgence le plan de répartition dans tous les CPAS du pays des demandeurs d'asile qui n'ont pas pu être pris en charge par Fédasil. La loi du 12 janvier 2007 qui a

supprimé le plan de répartition existant et qui a réformé l'asile en Belgique prévoit en effet une « ...répartition harmonieuse...en vertu de critères fixés par un arrêté royal délibéré en Conseil des ministres... ».

8. Les Bourgmestres demandent également au Ministre des Affaires Etrangères de mettre, conformément aux dispositions de droit international et de droit européen, les pays et les ambassades dont les « réfugiés » - qui ne font pas l'objet de conventions internationales - sont issus devant leurs obligations en matière de protection de leurs ressortissants et notamment sur la prise en charge des frais qui résulteraient d'une prise en charge par une autorité belge du fait d'une inaction des autorités du pays d'origine. S'il s'avérait que c'était au Ministère des Affaires Etrangères belge de prendre en charge ces personnes, les Bourgmestres lui demandent d'assurer cette prise en charge ou de rembourser les frais occasionnés au niveau des communes. Celles-ci, vu l'urgence, pourraient être amenées à réquisitionner des bâtiments publics afin d'abriter temporairement ces personnes sans abri et les préserver des rigueurs de l'hiver.
9. La Conférence en appelle aux autorités européennes et à tous les Etats membres, parce qu'il est clair que c'est à ce niveau que les premières démarches doivent être faites, pour faire pression sur les Etats qui pratiquent des politiques discriminatoires ou ségrégationnistes, pour régler et partager les flux migratoires, pour trouver des solutions d'accueil et d'accompagnement pour les Roms.
10. La Conférence demande aux différents groupes politiques au Parlement européen et à tous les élus belges de faire en sorte que ce point soit traité et que des décisions soient prises.
11. Le Conseil de l'Europe a adopté, le 20 octobre 2010, un plan d'action en faveur de l'intégration des Roms. La déclaration, adoptée à l'unanimité par les 47 Etats membres, comprend un engagement à combattre les discriminations dont souffrent les 10 à 12 millions de Roms européens et à mener en leur faveur des politiques d'intégration sociale. A la connaissance de la Conférence, aucune avancée n'a été faite sur ce point.

Contacts :
Cécile Joëgne, Bourgmestre f.f. de Schaerboek. 02/244.71.22 ou 0478/79.00.03
Catherine Van Den Steen, chef de cabinet du Bourgmestre d'Ixelles. 02/515.61.27



A l'initiative du Bourgmestre et des membres du Collège des Bourgmestres et Echevins de la Commune d'Ixelles.

Editeur responsable: Commune d'Ixelles - chaussée d'Ixelles, 168 - 1050B



Parcours d'exils à Ixelles
**Expérience d'une commune confrontée
à la crise de l'accueil**

